

Tri des déchets à Saint-Pierre et Miquelon : Citeo et la Ville de Saint-Pierre signent un nouveau partenariat pour la gestion des emballages ménagers et papiers graphiques 2024-2026

Citeo et la Ville de Saint-Pierre signent un nouveau contrat de partenariat pour la gestion des déchets d'emballages ménagers et des papiers graphiques, afin d'optimiser le dispositif de collecte et de tri ainsi que les coûts de fonctionnement afférents pour le territoire de Saint-Pierre et Miquelon. Une analyse menée récemment par la Ville de Saint-Pierre a mis en évidence les coûts réels de la collecte et du traitement des déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques, et le déficit qu'ils engendrent pour le budget de la commune. En application du principe de responsabilité étendue du producteur (REP), la commune a demandé le pourvoi à Citeo, c'est-à-dire la prise en charge de cette gestion par l'éco-organisme. Cet accompagnement est prévu pour une durée de 3 ans renouvelable. La première année sera consacrée à un audit complet du service et à la recherche de pistes d'amélioration du fonctionnement, des équipements et des installations de collecte et de tri.

Saint-Pierre et Miquelon, deuxième meilleure performance de tri de France

En charge de la gestion des déchets pour l'ensemble de l'archipel, la commune de Saint-Pierre a déployé la collecte sélective en partenariat avec Citeo en 2014, en commençant par les emballages en verre, puis l'ensemble des emballages ménagers et des papiers graphiques en 2016.

Aujourd'hui, le territoire détient la deuxième meilleure performance de France. En 2022, les 6 092 habitants des 2 communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont trié chacun en moyenne 98 kg d'emballages ménagers.

Un nouveau partenariat pour mieux répondre aux enjeux du territoire

Pour autant, le territoire fait face à de nombreux enjeux, notamment en termes de coûts de fonctionnement dans le cadre de la gestion des déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques, qui se traduisent actuellement par un déficit financier.

Le cahier des charges d'agrément de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers et papiers graphiques (REP EMPG) prévoit que « l'éco-organisme est tenu de pourvoir à la gestion des déchets d'emballages ménagers, d'imprimés papiers et papiers à usage graphique relevant de son agrément lorsqu'une collectivité territoriale compétente pour la gestion de ces déchets lui en fait la demande ».

C'est à ce titre que la Ville de Saint-Pierre a adressé une demande de pourvoi à Citeo afin de rééquilibrer ses coûts de fonctionnement pour la gestion de ces déchets.

Optimiser le dispositif et supporter les coûts de la gestion des déchets d'emballages ménagers et papiers

D'une durée de 3 ans renouvelable, le partenariat est conçu pour permettre à la Ville de Saint-Pierre d'optimiser son dispositif et de supporter les coûts y afférents.

Dans cette optique, la première année sera consacrée à un audit complet du service, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'actions visant à optimiser le fonctionnement du service et, si nécessaire, moderniser ses équipements et installations de collecte et de tri, dans le respect des enjeux réglementaires, techniques, sociaux et financiers. Citeo et la Ville de Saint-Pierre s'attacheront à définir la future organisation du service à déployer à partir du 1^e janvier 2025, dans le cadre de la mise en œuvre de ce partenariat.

Contact presse région

Citeo – Dany Guilbaud

citeo.regions@lamerie-rp.fr

06 87 58 65 96

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 14 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 65,5 % des emballages ménagers et 60 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.